



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

**QUATRE CENT QUATRE-VINGTIÈME
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2024,
À 19 H 30, TENUE À LA SALLE DU
CAFÉ DÉLICES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Ariane Marquis-Vézina
Conseillère

Daniel Marchildon
Conseiller

Roger Dickey
Président suppléant

Jocelyn Girard
Conseiller

EST ABSENT :

André Elliott
Président

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM.

M. Roger Dickey préside la séance en l'absence du président, M. André Elliott et M^{me} Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président suppléant, M. Roger Dickey, à 19 h 30.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

1. Adoption de l'ordre du jour

V-480-LV-2833

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2024;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 12 juin 2024;
4. Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2023;
6. Embauche du personnel pour la période d'été 2024;
7. Autorisation à procéder à une demande en justice afin d'obtenir un jugement contre les débiteurs en défaut de paiement des taxes foncières;
8. Adoption du projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2^e génération);
9. Adoption de la proposition du service incendie de la Ville de Chibougamau concernant les services d'un technicien en prévention des incendies;
10. Divers;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2024

V-480-LV-2834

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 12 juin 2024

V-480-LV-2835

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 12 juin 2024 de la Localité de Villebois pour un montant total de 72 262,07 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste au 12 juin 2024.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Caroline Chrétien
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2023

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, M^{me} Caroline Chrétien effectue le dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2023, ainsi que le rapport du vérificateur.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

6. **Embauche du personnel pour la période d'été 2024**

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) subventions salariales de la part d'Emploi été Canada;

CONSIDÉRANT QUE les subventions salariales reçues d'Emploi été Canada couvrent 100 % du salaire brut versé incluant les déductions gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE cette année la condition d'embauche d'étudiant d'Emploi été Canada n'est plus à l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les curriculum vitae de sept (7) personnes et que nous avons rencontré chacune de ces personnes en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de main-d'œuvre pendant l'été pour les projets du mini-golf, des nouveaux jeux et l'entretien des infrastructures et des terrains de la localité.

V-480-LV-2836

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER les personnes suivantes, au salaire minimum de 15,75 \$ de l'heure, afin de pourvoir les postes d'emploi d'été à la Localité de Villebois :

- Zachary Marchildon Entretien des infrastructures extérieures
- Clément Lauzon Coordonnateur des activités extérieures
- Mya Morin Accueil au mini-golf
- Naomie Pomerleau Accueil au mini-golf

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **Autorisation à procéder à une demande en justice afin d'obtenir un jugement contre les débiteurs en défaut de paiement des taxes foncières**

CONSIDÉRANT QUE malgré la signification d'un avis de défaut de paiement et d'une mise en demeure, certains propriétaires d'immeubles, ci-après nommés les « débiteurs », n'ont toujours pas acquitté les taxes foncières dues au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois;

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ – Localité de Villebois peut se prévaloir des articles 509 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ chapitre C-19) et tenter une poursuite en recouvrement des taxes foncières et des intérêts contre les débiteurs;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une demande en justice afin d'obtenir un jugement contre ces débiteurs relativement aux taxes et intérêts impayés au GREIBJ – Localité de Villebois.

V-480-LV-2837

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la firme ABDL Avocats, à procéder à une demande en justice au nom du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie- James – Localité de Villebois afin d'obtenir un jugement contre ces débiteurs en défaut de paiement des taxes foncières et intérêts pour les matricules suivants :

Matricule	Immeuble	Montant dû au 11 juin 2024
F 1040 60 7977	Taxes foncières	4 263.14 \$
F 1043 42 4976	Taxes foncières	4 704.37 \$
F 1143 02 3122	Taxes foncières	8 328.51 \$
F 1143 42 0445	Taxes foncières	4 434.27 \$
F 1655 89 9615	Taxes foncières	167.83 \$
F 1833 77 5252	Taxes foncières	936.59 \$
F 1048 19 2622	Taxes foncières	1 045.91 \$
F 0950 94 2072	Taxes foncières	1 151.25 \$
	Total	25 031.87 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Adoption du projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2^e génération)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un Schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

CONSIDÉRANT QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent atteindre les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* « Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises au GREIBJ et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre de la Localité de Villebois a été intégré dans le projet de Schéma du GREIBJ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Schéma a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard le 24 mai 2024 et présenté au conseil municipal de la Localité de Villebois le même jour;

V-480-LV-2838

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Localité de Villebois adopte le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie du GREIBJ (2^e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Adoption de la proposition du service incendie de la Ville de Chibougamau concernant les services d'un technicien en prévention des incendies

CONSIDÉRANT QU'il est important d'effectuer un travail de prévention sur le territoire de la Localité de Villebois, et ce, pour les risques moyens, élevés et très élevés déclarés au Schéma de couverture de risques d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Villebois a des risques déclarés dans les trois (3) catégories mentionnées ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau détient les ressources qualifiées afin de réaliser le travail de prévention et d'inspection des bâtiments grâce à son service de prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la Ville de Chibougamau concernant les services d'un technicien en prévention des incendies concorde avec nos besoins.

V-480-LV-2839

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

D'ACCEPTER la proposition de la Ville de Chibougamau concernant les services d'un technicien en prévention des incendies et son plan de mise en œuvre établie sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Divers

Il n'y a aucun point à ajouter à l'ordre du jour.

11. Période de questions

Six (6) personnes assistaient à la séance du conseil et les questions portaient sur les sujets suivants :

- Dégagement des pancartes de signalisation routière;
- Accès à l'entrée de l'Église pour avoir accès au parc;
- Défectuosité du capteur de vitesse;
- Fuite d'eau dans le secteur du mini-golf;
- Manquement dans les travaux de la niveleuse dans le chemin des 6^e et 7^e Rangs;
- Plainte d'un citoyen sur l'accès sans autorisation à son terrain par l'inspecteur du GREIBJ de Matagami;
- Plainte d'un citoyen concernant la prise de photos de son terrain par l'inspecteur du GREIBJ de Matagami sans son autorisation;
- Entretien des fossés et des bordures de ciment;
- Toiture de protection au-dessus des boîtes postales extérieures;
- Questions sur le Règlement 125;
- Chemin gravelé au lac Turgeon.

12. Clôture de la séance

V-480-LV-2840

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Président suppléant

Secrétaire

Madame Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James